



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 27 mars 2017

OBJET : Les feux de cuisson

Le Service régional de prévention incendie désire vous rappeler quelques consignes de sécurité en lien avec l'utilisation des appareils de cuisson :

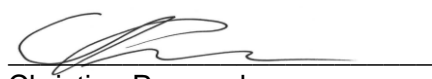
- Toujours surveiller les aliments qui cuisent. Utiliser une minuterie;
- Si l'on doit quitter la cuisine ou son domicile, fermer les appareils de cuisson;
- Ne pas ranger d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière. Conserver également les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants;
- Garder un extincteur portatif à l'entrée de la cuisine et apprendre à l'utiliser. Assurez-vous également qu'il soit facilement accessible;
- Ne jamais chauffer d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utiliser plutôt une friteuse thermostatique;
- Avoir un couvercle à portée de la main. Si ce n'est pas celui du récipient, s'assurer qu'il peut le couvrir en totalité;
- Nettoyer régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.

Que faire en cas de feu de cuisson :

- Ne jamais déplacer un récipient dont le contenu est en flammes. Vous pourriez vous brûler et propager l'incendie ;
- Placer un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour éteindre le feu. Si possible, utiliser une mitaine de four afin d'éviter les brûlures;
- Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau;
- Si possible, fermer les éléments chauffants, même ceux du four;
- Fermer la hotte de cuisine;
- Appeler les pompiers, même si le feu semble éteint;
- Faire inspecter l'appareil avant de le réutiliser.

Si le feu de cuisson se propage, évacuer tous les occupants du bâtiment et appeler les pompiers.

Si vous avez des questions par rapport à la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.


Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce